

Nombre de Membres en exercice : 14

Nombre de Membres présents : 10

Nombre de Membres votants : 13

Date de la convocation : 19 février 2026

Convocation affichée le : 19 février 2026

Procès-verbal affiché le : 2026

L'an deux mil six, le 26 février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle du conseil municipal sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Loïc COMMEUREUC — Nadine CORBEL — Claude PAPADOPOULOS — Dominique ABALAIN — Frédéric CHEVILLON — Christian DARTOIS — Céline ROUVRAIS — Virginie ROBIOU — Séverine LEBRUN — Véronique PICHERIT

Absent excusé : Jean-Pierre BATTAIS donne pouvoir à Frédéric CHEVILLON, Bruno DE VILLELE donne pouvoir à Claude PAPADOPOULOS, Marie-Hélène BRANDILLY donne pouvoir à Nadine CORBEL

Absent : Franck SAMSON

Claude PAPADOPOULOS a été désigné secrétaire de séance.

Délibération 2026/03	Remboursement des frais avancés par Monsieur Loïc COMMEUREUC, le Maire
---------------------------------	---

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite à l'achat du tracteur Landini par la commune, une demande de certificat d'immatriculation (carte grise) a été effectuée sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS).

Il précise que le règlement des frais d'immatriculation doit obligatoirement être effectué par carte bancaire. En conséquence, Monsieur Loïc COMMEUREUC, Maire, a avancé personnellement la somme de 13,76 € correspondant aux frais d'immatriculation auprès du service d'immatriculation des véhicules.

Après en avoir délibéré et procédé au vote par :

13 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'autoriser le remboursement à Monsieur Loïc COMMEUREUC, la somme de 13,76 €, correspondant aux frais d'immatriculation du tracteur Landini, avancés pour le compte de la commune.

SIGNATURES

Le Maire,

Loïc COMMEUREUC



Secrétaire de séance,

Claude PAPADOPOULOS

